

UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES

ULB

LE SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

UN SERVICE DU DÉPARTEMENT DES SERVICES
À LA COMMUNAUTÉ

ANNÉE ACADÉMIQUE
2019-2020



Vous cherchez une aide pour financer vos études ? Des difficultés pour payer votre **minerval** ? Vous cherchez un **job étudiant** ?

Vous êtes perdu dans vos **démarches administratives** ?

Des problèmes avec votre **CPAS** ?...

Le **Service Social Etudiants** (SSE) est là pour vous, durant toute l'année académique.

Toujours à votre écoute, il vous **informe** sur vos droits, vous **oriente** vers les services adéquats, et vous **accompagne** dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Fédération Wallonie-Bruxelles, CPAS, Allocations familiales...).

Infos : www.ulb.be

SOMMAIRE

P4 • Conditions à remplir

P6 • Aides possibles

P8 • Aide financière

P9 • Réductions de minerval et gratuité des supports de cours

P11 • Welcome Desk For Refugees

P12 • Accès prioritaire dans une résidence universitaire

P13 • Plafonds de référence 2019-2020

P14 • Prix de référence pour l'année académique 2019-2020

A photograph of three students walking away from the camera on a brick path. On the left is a young woman with long brown hair, wearing a white long-sleeved shirt and blue jeans. In the middle is a young man with short dark hair, wearing a blue shirt. On the right is a young woman with curly brown hair, wearing a grey cardigan and floral patterned pants, carrying a black backpack. The background shows a brick building and a green lawn.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Demande de l'Allocation d'Etude
www.allocations-etudes.cfwb.be

Du **1^{ER} JUILLET 2019**
au **31 OCTOBRE 2019**



SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

A partir de votre préinscription

Demande d'une **réduction de minerval**
et de **gratuité de supports de cours**

Sur rendez-vous
via votre portail MONULB

Du **1^{ER} SEPTEMBRE 2019**
au **30 NOVEMBRE 2019**



**A PARTIR DE LA FINALISATION
DE L'INSCRIPTION**



SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

Demande d'**AIDES SOCIALES
ET FINANCIÈRES**

A partir du **19 AOÛT 2019**
JUSQU'AU 30 AVRIL 2020
(SAUF URGENCE)

A PARTIR DE LA FINALISATION
DE L'INSCRIPTION

✿ 3 CONDITIONS À REMPLIR

→ Académique

Un étudiant peut solliciter jusqu'à 7 années d'aide financière du SSE, durant la totalité de ses études. Les 7 années se répartissent dans le cadre de deux cycles distincts :

→ 4 années pour le premier cycle de 180 crédits au total :

60 crédits + 60 crédits + 60 crédits + 1 année ;

→ 3 années pour le deuxième cycle s'il fait 120 crédits au total :

60 crédits + 60 crédits + 1 année.

Exceptions :

→ MA année unique en Kiné : 60 crédits + 1.

→ MA à 240 crédits pour les Médecines :

60 crédits + 60 crédits + 60 crédits + 60 crédits + 1.

Même si un étudiant est diplômé, il peut demander l'aide du SSE.

Le SSE ne se base que sur les années d'aide octroyée par lui-même.

→ Financière

Nous tenons compte :

- Soit de la situation financière des parents
- Soit de la situation financière de l'étudiant.e s'il/elle est fiscalement indépendant.e
- Soit de la situation financière du ménage si l'étudiant.e vit en couple
- Soit de la situation financière de l'étudiant.e soutenu.e par un CPAS.

Remarque :

Les étudiant.e.s dont les parents possèdent 1 bien immobilier autre que leur habitation propre ne peuvent avoir accès au SSE. S'il s'agit d'un bien lié à la profession des parents, il ne sera pas pris en compte.

Tout changement ou situation exceptionnelle sera présenté en équipe.

→ Nationalité

Il n'y a aucun critère de nationalité pour avoir accès au SSE afin d'effectuer une demande d'aide sociale.

A PARTIR DE LA FINALISATION
DE L'INSCRIPTION

✿ AIDES POSSIBLES :

→ Pour tous les étudiants répondant aux conditions d'accès.

Aide pour l'achat de matériels scientifiques (livres et syllabus). Une partie est octroyée sous forme de bon d'achat aux PUB, l'autre partie sous forme d'un virement sur le compte de l'étudiant.

L'accueil du SSE peut, dès la 1^{ère} rencontre avec un étudiant demandeur, octroyer cette aide. En cas de besoin d'analyse complémentaire, cette aide pourra être octroyée après un rendez-vous avec un.e assistant.e social.e.

→ Pour les étudiants navetteurs

Aide pour le mémoire, aide pour les transports, aide pour matériel scientifique extraordinaire (autres que livres et syllabus).

→ Pour les étudiants kotteurs

Aide pour le mémoire, aide pour les transports, aide pour matériel scientifique extraordinaire (autres que livres et syllabus), aide pour le loyer, aides mensuelles

Durée de l'aide : L'aide est calculée en fonction de la date à laquelle le dossier de demande d'aide est complet auprès de l'assistant social.

→ Pour tout **dossier complet avant le mois de janvier** le budget sera établi sur 12 mois.

→ Pour tout **dossier complet à partir de janvier**, l'aide sera calculée au prorata des mois restants jusqu'août.

L'aide sera versée sur 10 mois (de septembre à juin).

→ **Pour les étudiants avec VISA d'études ayant un garant et travaillant régulièrement. Aide pendant les blocus.**

→ **Il existe également une aide pour les étudiants jobistes (non fiscalement indépendants). Cette aide est cumulable avec les aides déjà décrites. Cette aide soutient les étudiants jobistes ne pouvant pas travailler pendant les périodes de blocus et de stages.**

→ **D'autres aides existent et sont octroyées en fonction des situations particulières et après analyse d'un.e assistant.e social.e.**

A PARTIR DE LA FINALISATION
DE L'INSCRIPTION

✿ AIDE FINANCIÈRE

Les aides financières sont plafonnées en fonction de critères fixés par la Commission des Affaires Sociales Etudiantes (CASE) de l'ULB.

Après analyse de votre situation, les interventions peuvent couvrir, en tout ou en partie, vos dépenses académiques comme les frais :

- livres et syllabus
- achat ou location de matériel directement lié à votre cursus académique
- transports en commun
- mémoire
- logement (résidences universitaires ou privées)
- médicaux (optique, auditif,...)
- ...

Démarches

Après votre inscription, rendez-vous sur votre portail « **MonULB** » « **Secrétariat virtuel** » « **Ma situation financière** » « **Ma demande d'aide financière** » « **dans mes frais d'études** ».

Complétez le formulaire web et vous recevrez la liste des documents à numériser. Présentez-vous à l'accueil pour obtenir un rendez-vous avec un assistant social.

✳ RÉDUCTIONS DE MINERVAL ET GRATUITÉ DES SUPPORTS DE COURS

Le minerval représente les droits d'inscription à l'Université.

Il y a différents taux (auxquels peuvent s'ajouter des droits complémentaires pour certains étudiants) :

- le taux plein
- le taux intermédiaire
- le taux boursier

Les frais d'inscription (ou minerval) **2019-2020 : 835€**

Vous avez la possibilité de demander une **réduction de minerval** :

- minerval boursier : 0€
- minerval intermédiaire : entre 213€ et 485€

Pour le taux réduit (intermédiaire ou boursier)

→ 3 CONDITIONS À REMPLIR :

- administratives (âge, nationalité, résidence en Belgique)
- académiques
- financières

Dans tous les cas, une demande de réduction ne sera envisageable que si vous n'êtes pas concerné par les droits complémentaires, ni doctorants, ni en agrégation.

Demande de réduction de minerval au taux boursier

Le minerval boursier est lié à l'attribution d'une allocation d'études octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'allocation d'études peut être payée à tout moment de l'année.

DATE LIMITE DE LA DEMANDE D'ALLOCATION D'ÉTUDES
AUPRÈS DE LA FWB : **31 OCTOBRE 2019**

Le minerval pour les **étudiants « candidats-boursiers »** (qui ont fait une demande d'allocation à la Fédération Wallonie-Bruxelles) est réduit à 0,00 €, à condition que vous effectuiez la démarche suivante :

TÉLÉCHARGER LA PREUVE DE L'INTRODUCTION DE VOTRE DEMANDE DANS VOTRE PORTAIL MONULB - MON SECRÉTARIAT VIRTUEL - MA SITUATION FINANCIÈRE - MES PAIEMENTS. CETTE GRATUITÉ EST OCTROYÉE À TITRE PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE LA DÉCISION DE LA FWB.

Demande de réduction de minerval au taux intermédiaire

ATTENTION : Si vous avez introduit une demande d'allocation d'études, vous n'avez pas besoin de prendre de rendez-vous.

Pour demander cette réduction, numériser les documents demandés dans votre portail **MonUlb « Mon secrétariat virtuel » Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière »** dans mes frais d'inscription.

Prenez ensuite rendez-vous via le lien suivant <http://sse-rm.ulb.ac.be/>

Sur base des documents exigés et fournis, le Service Social Etudiants analysera votre situation administrative, académique et financière et vous octroiera la réduction de minerval la plus avantageuse.

Pour info : composition de ménage (datée **ENTRE LE 1^{ER} JUILLET 2019 ET LE 31 OCTOBRE 2019**) – Avertissement-extrait de rôle 2018, revenus 2017.

DATE LIMITE : VOUS AVEZ JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2019 POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

Demande de gratuité des supports de cours

La gratuité des supports de cours est octroyée, sur base d'une analyse par un de nos agents, aux étudiants qui bénéficient de la gratuité du minerval ou d'une réduction intermédiaire légale.

Pour demander la gratuité de vos supports de cours, numériser les documents demandés dans votre portail **MonUlb « Mon secrétariat virtuel » Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière »** dans mes frais d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous via le lien suivant <http://sse-rm.ulb.ac.be/>

DATE LIMITE : VOUS AVEZ JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2019 POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

✿ WELCOME DESK FOR REFUGEES

POUR QUI ? CONDITIONS:

- soit être **demandeur d'asile en Belgique**
- soit être **bénéficiaire de la protection subsidiaire**
- soit **avoir obtenu le statut de réfugié en Belgique et être arrivé en Belgique après le 1/1/2019**

LE WELCOME DESK FOR REFUGEES EST LÀ POUR VOUS:

- Guider dans votre démarche d'inscription à l'ULB soit pour un cursus régulier, soit en élève libre
- Accompagner dans vos démarches de demande d'équivalence de diplôme
- Inscrire à des cours de français en vue de réussir le test de maîtrise de la langue française

La gratuité peut être accordée pour:

- l'inscription à l'examen d'admission aux études universitaires
- l'inscription à l'examen de maîtrise suffisante de la langue française
- l'inscription en tant qu'élève libre en fonction du nombre d'unités d'enseignement (cours) fixé par l'université d'accueil dont possibilité de suivre le cours de français langue étrangère
- l'inscription régulière

WELCOME DESK FOR REFUGEES EST SITUÉ SUR
LE **CAMPUS DU SOLBOSCH** DE L'ULB

INFOS ET RENDEZ-VOUS : WWW.ULB.BE
DESKREFUGEES@ULB.BE
TEL : 00 32 (0)2 650 22 21

✳ ACCÈS PRIORITAIRE DANS UNE RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

POUR QUI ?

Les étudiants qui remplissent les conditions administratives et financières pour obtenir une réduction de minerval.

COMMENT ?

La demande d'accès prioritaire est différente de la demande de logement.

Il y a 2 démarches et 2 demandes à introduire :

- ➔ la demande de logement auprès du Service des Résidences Universitaires
- ➔ la demande d'accès prioritaire auprès du SSE.

QUAND INTRODUIRE SA DEMANDE POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2020-2021 ? VOIR DATES SUR WWW.ULB.BE

L'étudiant de **condition modeste** peut introduire une demande d'**accès prioritaire** à un **logement** de l'ULB.

Cette demande sera analysée en fonction des critères fixés par la Commission des Affaires Sociales Étudiantes de l'ULB.

✳ PLAFONDS DE RÉFÉRENCE 2019-2020

Montants à ne pas dépasser pour obtenir une allocation d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles (Boursier SAE), une réduction de minerval (TI), une aide financière du Service Social Etudiants (SSE) *

Nombre de personnes à charge	Plafonds «Boursier SAE»	Plafonds « TI » condition modeste	Plafonds « SSE » Service Social Etudiants
Avantages possibles* :	1. Allocation d'études	Pas d'allocation d'études	Pas d'allocation d'études
	2. Montant du minerval = 0€	2. Montant du minerval = de 213 à 485 €	Pas de réduction de minerval
	3. Aide financière	3. Aide financière	3. Aide financière
0	22061.15	€ 25726.15	€ 29391.56
1	28847.90	€ 32512.90	€ 36178.31
2	35212.82	€ 38877.82	€ 42543.23
3	41149.06	€ 44814.06	€ 48479.47
4	46663.49	€ 50328.49	€ 53993.90
5	52177.92	€ 55842.92	€ 59508.33
6	57692.35	€ 61357.35	€ 65022.76
7	63206.78	€ 66871.78	€ 70537.19
8	68721.21	€ 72386.21	€ 76051.62
9	74235.64	€ 77900.64	€ 81566.05
10	79750.07	€ 83415.07	€ 87080.48
11	85264.50	€ 88929.50	€ 92594.91
12	90778.93	€ 94443.93	€ 98109.34
13	96293.36	€ 99958.36	€ 103623.77
14	101807.79	€ 105472.79	€ 109138.20
15	107322.22	€ 110987.22	€ 114652.63

* **Explications** : Pour tout avantage, il existe des conditions multiples à remplir. Le calcul du nombre de personnes à charge dans un ménage est particulier. Il ne s'agit pas seulement de personnes physiques au sens où on l'entend en général. Les revenus (imposables globalement et distinctement) et les ressources de 2016 ne peuvent dépasser les plafonds ci-dessus. Il est également tenu compte du patrimoine immobilier. Tout changement de situation (perte de salaire involontaire, perte d'emploi, décès, ...) peut être pris en considération. Nous vous encourageons à consulter le site du service social pour plus de détails :

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/aides-financieres-sociales-et-inclusives

✿ PRIX DE RÉFÉRENCE POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2019-2020

1. FRAIS ACADÉMIQUES

→ Minerval (an)

→ **Minerval normal** 835€

→ **Réductions** entre 213€ et 485€

→ **Minerval boursier** Gratuit

→ Frais didactiques

→ **Matériel scientifique** : livres, syllabus (les prix varient suivant le choix et les années d'études) à partir de 284€

→ **Mémoire** (en dernière année), impression, brochage, copies, etc à partir de 253€

2. FRAIS DIVERS

→ Transports

→ **STIB (voir stib.be)** :

- 1^{er} abonnement (12-24 ans) → 50€ par an
- 2^{ème} abonnement (12-24 ans) → 50€ par an
- 3^{ème} abonnement (12-24 ans) → gratuit
- Plus de 25 ans → 499€ par an

→ **SNCB**

- **Carte Campus ou abonnement scolaire** : dépend de la gare de départ vers Zone Bruxelles (voir belgiantrain.be)

→ Logement

• Logement **dans une résidence universitaire de l'ULB** (charges comprises) → de 238€ à 419€ par mois

• Logement **privé** → de l'ordre de 450€ par mois

→ Alimentation

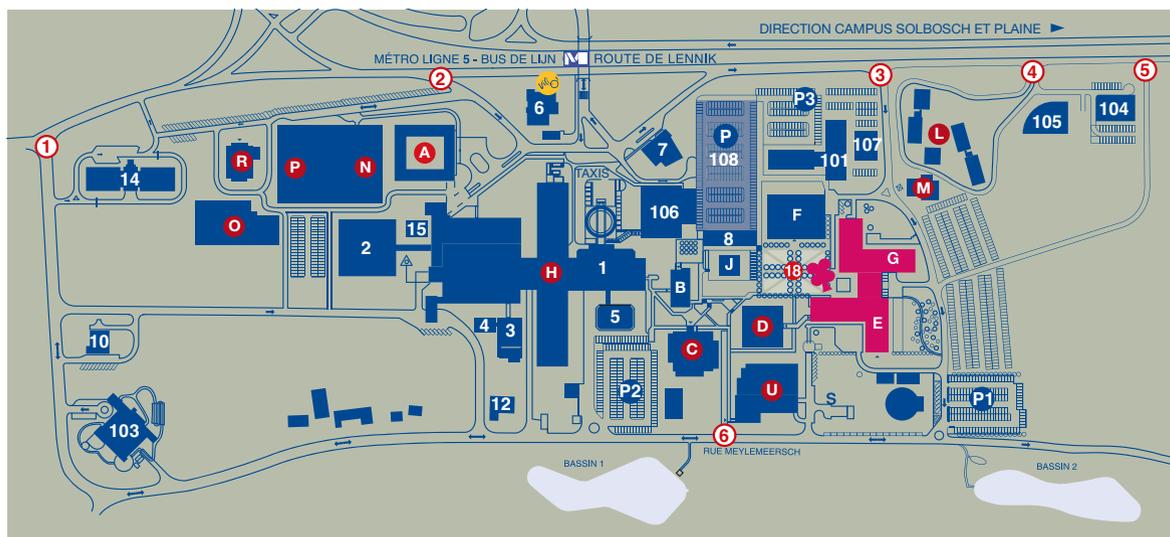
• 1 repas dans un **restaurant universitaire** → 4.60€ par jour en moyenne

CAMPUS ERASME

SERVICE SOCIAL ETUDIANTS (SSE) → BÂTIMENT E2, NIVEAU 2, LOCAL 110
ET RÉDUCTIONS DE MINERVAL

WEB CORNER

→ BÂTIMENT GE, NIVEAU 2



SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

Un service du Département des Services à la Communauté



CAMPUS DU SOLBOSCH – BÂTIMENT M, NIVEAU 4.

Courrier : Avenue Franklin Roosevelt, 50 (CP 185) – 1050 Bruxelles

Visiteurs : Avenue Paul Héger, 28 – 1000 Bruxelles (Ixelles)

Tél 00 32 (0)2 650 20 14

sse@ulb.ac.be - www.ULB.be